



République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 23 septembre 2025 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 16 septembre 2025, se sont réunis en mairie sous la présidence de Bruno MÉREAU, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Bruno MÉREAU, Monique GONZALEZ, Joël MOREAU, Valérie BUREAU, Sébastien MARCHAL, Sylvie BERTRAND, Chantal GUERLINGER, Élise HAUEUR, Christophe MUNSCHY, Julien VEAUVEY, Jean-Denis COUILLARD, Gaëlle DUTARTRE, Alain BARREAU, Maryline COLLIN-LOUAULT, Paul MÉMIN, Michèle CHEVALLIER, Didier MARQUET et Sylvain HÉNON.

Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Michel LAVERGNE, Philippe ROCHER, Charlotte BOISGARD, Valérie BOUFFETEAU et Dimitri TRILLARD donnent respectivement pouvoir à Bruno MÉREAU, Valérie BUREAU, Julien VEAUVEY, Monique GONZALEZ et Joël MOREAU.

A été désignée secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Chantal GUERLINGER** à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-20250923-EJA-05 – SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE - TARIFS POUR 2025-2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

Monsieur Sébastien Marchal, Adjoint au Maire délégué à l'éducation, informe les

Il convient de fixer les tarifs du service municipal de garderie périscolaire mise en place dans les écoles publiques de la Côte des Granges et de Balesmes pour l'année scolaire 2025-2026.

Depuis l'année scolaire 2022-2023, les inscriptions au service de garderie périscolaire se font par le portail Familles après création d'un compte Familles. Toutes les conditions et règles de fonctionnement du service de garderie périscolaire sont explicitées dans son règlement intérieur voté en Conseil municipal, signé du Maire et mis en ligne sur le site de la commune.

Dans le contexte actuel, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL-20240917-EJA-19 portant modification des horaires de l'Ecole de Balesmes,

▪ **de fixer** forfaitairement les tarifs du service de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

Ecole maternelle de la Côte des Granges	
Horaires	Tarif
De 07h30 à 08h40	1,70 €
De 16h30 à 17h30	1,45 €*
De 17h30 à 18h30	1,45 €

Ecole élémentaire de la Côte des Granges	
Horaires	Tarif
De 07h30 à 08h35	1,60 €
De 16h30 à 17h30	0,00 €
De 17h30 à 18h30	1,45 €

Ecole primaire de Balesmes	
Horaires	Tarif
De 07h30 à 08h20	1,20 €
De 16h30 à 17h30	1,45 €*
De 17h30 à 18h30	1,45 €

=> * Uniquement pour les enfants d'école maternelle puisque les enfants de l'école élémentaire sont en étude sur cette heure.

=> Majoration de 10 % pour les enfants non domiciliés à Descartes.

=> Un demi-tarif est institué à partir du 3ème enfant appartenant à la même fratrie et scolarisés dans les écoles publiques de Descartes.

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

OooOooO

Fait et délibéré à Descartes le 23/09/2025.
Publié électroniquement le 26/09/2025.

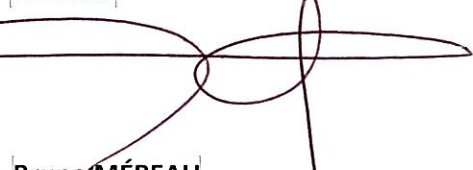
La Secrétaire de séance



Chantal GUERLINGER



Le Maire



Bruno MÉREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage ou de publication.